

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le neuf mai à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois mai, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TONDEREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, SERGENT, RUET, MÉSANGE, SAUVÉ, Mmes AUGÉ, BAIVIER, CAUGANT, TREMBLAY, RIMLINGER

Absents excusés : Mme COLAS ayant donné pouvoir à M. LABBÉ,  
Mme MICHENET ayant donné pouvoir à Mme AUGÉ

Secrétaire de séance : Mme AUGÉ

Ordre du Jour :

- ▶ Devis de mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'eaux pluviales le long de la route de Landes-le-Gaulois.
- ▶ Devis de mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de 7 lots en façade de la RD 26 (lotissement Etang Rondeau).
- ▶ Devis de travaux pour la modification du plateau surélevé.
- ▶ Devis de travaux pour le changement des menuiseries extérieures des lucarnes du bâtiment communal du syndicat de la Cisse.
- ▶ Devis de travaux pour le remplacement de gouttières, appui fenêtres et habillage de lucarnes du syndicat de la Cisse.
- ▶ Devis de travaux pour le remplacement de radiateurs en fonte dans le bâtiment communal du syndicat de la Cisse.
- ▶ Devis pour la pose de cases de columbariums et de cave urnes (cimetière).
- ▶ Devis pour la motorisation des volets de l'école et pose d'une toile de store.
- ▶ Devis pour la restauration du tableau de l'église.
- ▶ Indemnité de gardiennage de l'église – année 2019
- ▶ Redevance 2019 de fonctionnement gaz
- ▶ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir.
- ▶ Affaires diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour accepté par tous les membres du conseil municipal : Renégociation du contrat de location du système de téléphonie de la mairie.

Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion de conseil municipal qui a eu lieu le 3 avril 2019. Il demande aux membres présents de se prononcer sur le contenu de ce procès-verbal. Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de séance.

**▶ Devis de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de collecte des eaux pluviales**

En vue de la collecte des eaux pluviales du futur lotissement communal « Etang Rondeau », il est nécessaire de construire un réseau séparatif d'eaux pluviales le long de la rue de Beauce sur une longueur d'environ 350 mètres.

Le cabinet ECMO a proposé une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de ce réseau.

La mission est constituée des phases et prestations suivantes : études de diagnostic, études d'avant-projet, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi des travaux, l'assistance à la réception des travaux.

Le délai de la réalisation de la mission est de trois mois et débiterait le 14 mai 2019 et se terminerai le 18 août 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis du cabinet ECMO d'un montant de 3 900 € H.T. soit 4 680 € T.T.C pour l'ensemble de la mission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE de confier la mission de maîtrise pour l'extension du réseau d'eau pluviale du lotissement « Etang Rondeau » et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise ECMO 41000 Blois 3 900 € H.T. soit 4 680 € T.T.C.

#### **➤ Devis de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de 7 terrains (rue de Beauce)**

Par délibération du 7 mars 2019, le conseil municipal a décidé de créer un lotissement communal sur une emprise de 44 481 m<sup>2</sup> situé entre la rue de Beauce et la zone commerciale Valstière.

Pour répondre à la demande de terrains à bâtir, le conseil municipal, lors de sa séance du 3 avril 2019, a décidé de réaliser une première tranche de 7 lots en bordure de la rue de Beauce dont 4 terrains se trouve en zone UB et les autres en zone 1Aub.

Le cabinet ECMO a proposé une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la viabilisation des 7 lots. La mission est constituée des phases et prestations suivantes : études de diagnostic, études d'avant-projet, études de projet, assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi des travaux, l'assistance à la réception des travaux. La mission débiterait le 14 mai 2019 et se terminerai le 30 août 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis du cabinet ECMO d'un montant de 4 900 € H.T soit 5 880 € T.T.C pour l'ensemble de la mission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de la première tranche du lotissement communal « Etang Rondeau » au Cabinet ECMO de Blois et AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 4 900 € H.T. soit 5 880 € TTC.

#### **➤ Devis pour la modification du plateau surélevé réalisé en 2010 situé rue de Blémars**

Le projet consiste en la reprise des rampants pour réduire plus efficacement la vitesse des véhicules à moteur (sciage des enrobés, démolition des rampants, reprise manuelle des rampants, recharge du plateau sur une hauteur de 5 cm et reprise du marquage).

Une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police a été transmise au Conseil Départemental pour instruction.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise RADLE TP d'un montant de 7 210 € H.T. soit 8 652 € T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voies POUR et 3 abstentions (Gilles MESANGE, J. François SAUVE, Sandrine BAIVIER) :

- DECIDE la réalisation des travaux de modification du plateau surélevé situé rue de Blémars.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise RADLE TP 41700 Contres d'un montant de 7 210 € H.T. soit 8 652 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

➤ **Devis pour le changement de menuiseries extérieures d'un bâtiment communal à usage de bureaux**

Le projet consiste en la rénovation à neuf des menuiseries des lucarnes d'un bâtiment communal occupé par les bureaux du syndicat de la Cisse.

L'entreprise de couverture LARDILLIER-DABIN a établi un devis d'un montant de 7 620,80 € H.T. soit 9 144,96 € T.T.C. comprenant la pose de quatre fenêtres PVC à double vitrage.

Ayant pris connaissance de la nature des travaux et du devis présenté par M. le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- DECIDE la réalisation des travaux de rénovation des menuiseries bois des lucarnes du bâtiment communal situé 4 rue du Bailli.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise LARDILLIER-DABIN 41190 Herbault d'un montant de 7 620,80 € H.T. soit 9 144,96 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

➤ **Devis pour le remplacement des gouttières et habillage de boiseries de lucarne d'un bâtiment communal à usage de bureaux**

Le projet consiste à remplacer les gouttières, bavettes zinc et habillage des boiseries de lucarne du bâtiment communal occupé par les bureaux du syndicat de la Cisse.

L'entreprise de couverture ARNAUD PETIT a établi un devis d'un montant de 4 491,90 € H.T. soit 5 390,28 € T.T.C.

Ayant pris connaissance de la nature des travaux et du devis présenté par M. le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- DECIDE la réalisation des travaux de remplacement de gouttières et d'habillage des boiseries de lucarne du bâtiment communal situé 4 rue du Bailli.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise ARNAUD PETIT 41190 Herbault d'un montant de 4 491,90 € H.T. soit 5 390,28 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

➤ **Devis de remplacement des radiateurs de chauffage d'un bâtiment communal à usage de bureaux**

Le projet consiste à remplacer les radiateurs de chauffage électriques du bâtiment communal situé 4 rue du Bailli et occupé par le syndicat de la Cisse.

L'entreprise THIBIERGE Electricité a établi un devis d'un montant de 3 369,74 € H.T. soit 4 043,69 € T.T.C. comprenant la dépose des radiateurs existants, la fourniture et installation de 9 radiateurs fluide caloporteur.

Ayant pris connaissance de la nature des travaux et du devis présenté par M. le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- DECIDE la réalisation des travaux de remplacement des radiateurs du bâtiment communal situé 4 rue du Bailli.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise THIBIERGE 41190 Herbault d'un montant de 3 369,74 € H.T. soit 4 043,69 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

### ➤ **Cimetière – extension de l'espace cinéraire**

Le Maire explique que l'espace cinéraire n'étant plus suffisant (il ne reste que trois cases de columbariums), il est nécessaire de programmer son extension et soumet aux membres du conseil un projet d'aménagement.

Il consiste en la pose de 8 caves urnes réparties en arc de cercle et en l'installation de trois columbariums en granit poli de 8 cases chacun sur un socle en béton.

L'entreprise PFG a établi une proposition tarifaire d'un montant de 10 545,00 € H.T. soit 12 654,00 € T.T.C. pour l'ensemble du projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- DECIDE de réaliser l'extension de l'espace cinéraire selon la nature des travaux et du devis présenté par M. le maire.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise PFG 41000 Blois d'un montant de 10 545,00 € H.T. soit 12 654,00 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

### ➤ **Devis de motorisation des volets de l'école élémentaire**

Le Maire rappelle qu'il a été effectué en 2018 la motorisation des volets roulants dans une classe élémentaire de l'école Charles Dodun.

Les Maires du RPI ont donné leur accord pour poursuivre l'électrification des volets dans deux classes supplémentaires.

L'entreprise BOURGOIN a établi un nouveau devis de motorisation comprenant :

- La fourniture et pose de 4 motorisations de volets : 3 577,83 € H.T. soit 4 293,40 € T.T.C
- Le rajout d'une télécommande gratuite
- La fourniture et pose de toile Screen : 316 € H.T. soit 379,20 € T.T.C

Ayant pris connaissance du devis, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- VALIDE la décision des maires du RPI de motoriser quatre volets roulants et le remplacement d'une toile de store abimé.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise BOURGOIN MEUNIER de Blois d'un montant total de 3 893,83 € H.T. soit 4 672,60 € T.T.C.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

### ➤ **Devis pour la restauration d'un tableau conservé à l'église d'Herbault**

Par délibération du 7 mars 2019, le conseil municipal a décidé de restaurer un tableau classé le 6 avril 1960 représentant le portrait d'un prieur et conservé à l'église d'Herbault. Des aides financières pouvant être obtenues, des subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC d'Orléans et du Conseil Départemental.

Monsieur le maire présente le devis de restauration établi par l'atelier B&S BIESIADECKA ROPION d'un montant de 3 880 € H.T. exempt de TVA. Les travaux comprennent :

- Une intervention sur le support (décrassage, consolidation de la toile, fourniture et pose d'un nouveau châssis, l'ensemble représentant 21 heures de main d'œuvre) : 1 345 € H.T.
- Une intervention sur la couche picturale (décrassage, dévernissage, masticage, vernissage, l'ensemble représentant 54 heures de main d'œuvre) : 2 535 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE le devis de l'atelier B&S BIESIADECKA ROPION – 41150 CHOUBY SUR CISSE d'un montant de 3 880 € H.T (exempt de TVA) et autorise M. le Maire à le signer.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

➤ **Renégociation du contrat de location du système de téléphonie de la mairie**

M. le Maire informe de la proposition de l'entreprise OG télécom (La Riche) de renégociation triennale du contrat de location pour l'actuel système de téléphonie de la Mairie.

Le nouveau contrat consiste en une location d'une durée de 21 trimestres (63 mois) à compter de juin 2019 (renégociable tous les 3 ans), pour un loyer trimestriel de 292,20 € H.T., comprenant : 1/ la location d'un système OXO Alcatel Busines, d'un poste numérique opérateur avec module 10 touches et 3 postes sans fil analogiques. 2/ les forfaits abonnements de 8 lignes téléphoniques fixes (mairie (2 lignes), fax, atelier communal, cantine, école élémentaire, école maternelle, club house foot tennis).

La maintenance est proposée au coût de 30.00 € H.T. mensuel, offerte les 3 premières années.

L'ensemble permettra une économie annuelle estimée à 1 500.00 € par rapport au système actuel.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres votants :

- ACCEPTE la renégociation à passer avec l'entreprise OG TELECOM du contrat de location du système de téléphonie de la Mairie ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le nouveau contrat modifié.

➤ **Indemnité de gardiennage des églises**

M. le Maire rappelle la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précisant les modalités de versement de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de l'année 2018 est fixé pour 2019 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser pour 2019 une indemnité d'un montant de 479,86 € pour le gardiennage de l'église d'Herbault.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

➤ **Redevance 2019 de fonctionnement gaz**

M. le Maire informe que le contrat de concession de distribution publique de gaz passé entre la Commune et GrDF prévoit dans son article 5 le paiement annuel d'une redevance de concession dite « redevance de fonctionnement (R1) ». Pour l'année 2019 le montant calculé de la redevance à percevoir par la Commune s'élève à 1 042,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- ACCEPTE la redevance 2019 de fonctionnement gaz au montant de 1 042,80 €.

Le titre exécutoire correspondant sera envoyé à GrDF Clients Territoires Centre.

## ➤ **Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de pouvoir**

1/ Signature d'un devis de travaux de voirie avec l'entreprise LEFEVRE à PEZOU d'un montant de 609,66 € H.T. soit 731,59 € TTC pour la réfection du chemin des Bruyères avec la participation de la commune de Françay.

2/ Signature d'un bon de commande pour l'achat d'une tronçonneuse thermique/perche Stihl d'un montant de 707,62 € H.T. soit 849,16 € T.T.C.

## ➤ **Affaires diverses**

❖ Plan d'adressage de la commune : M. GOUSSEAU, adjoint, expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage (numérotage des propriétés et dénomination des voies). Cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. L'observatoire du département peut valider le plan d'adressage pour un montant de 600 €.

❖ Lotissement communal « Etang Rondeau » : la municipalité sollicitera une aide financière à Agglopolys pour la construction des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en raison de sa qualité de « commune pôle relais ».

❖ Compte rendu de la réunion du RPI du 7 mai 2019 :

1/ Ateliers multisports : les maires du RPI ne souhaitent pas renouveler l'adhésion avec Profession Sports Animation 41 en raison du tarif jugé trop élevé des prestations (le coût horaire d'animation sportive est de 39,50 € pour l'année scolaire 2018-2019 soit une charge de 9 954 € pour 36 semaines d'école). Une solution alternative est à l'étude afin de maintenir l'atelier multisports aux élèves de l'école élémentaire.

2/ Achat de deux vidéoprojecteurs et d'un ordinateur portable accepté par les Maires du RPI

3/ Plan bibliothèque en faveurs des écoles rurales : dotation de 1 500 € de la part de l'Education Nationale si la commune s'engage à verser une participation de 500 € pour l'achat de livres.

4/ Marquage du plateau de sport basket hand : les maires ont donné leur accord pour l'achat de peinture et pinceaux.

❖ Maison des services publics : le bureau information jeunesse souhaite intervenir un après-midi par semaine

❖ Point rapporté : dégradation de la cour d'école (enrobé qui se soulève à cause des racines des tilleuls pouvant provoquer des chutes d'enfants).

❖ Piscine : ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre.

La séance est levée à 23h55.